

Image not found or type unknown



Travaux d'étanchéité terrasse sans accord copro

Par **capsule**, le **31/01/2009** à **09:56**

petite copropriété de 2 appartements. J'habite le 1er étage. Au dessus se trouve une terrasse (j'en ai l'usage exclusif) qui fait office de toit. Il y a des infiltrations chez moi. Après passage d'huissier, experts etc... l'autre copro ne veut pas faire de travaux puisqu'il n'habite pas là et qu'il n'a soi disant pas d'argent J'ai commencé une démarche par voie d'avocat. J'arrête car les frais son trop élevés pour moi. j'envisage de faire tout de même les travaux d'étanchéité, sans son aide financière. Dois je l'avertir de cette démarche ??? Dois je avertir le syndic de copropriété (qui n'a jamais rien fait pour faire avancer les choses) ?? Merci de votre aide